

# Conseil des utilisateurs du 22 juin 2015

## – Relevé de décisions -

---

### Points notables sur l'infrastructure

---

#### DGA12 :

Concernant les incidents qui ont eu lieu en 2014, ils ne se reproduisent plus depuis que la configuration de la baie a changé : déplacement du /travail de la baie de stockage interne (SAS) vers un espace disque réseau (NFS – réseau 1 Gb). Cette nouvelle configuration est pénalisante pour les utilisateurs de SAS, puisque le débit du réseau est moins élevé que celui des disques.

Changement de la climatisation :

- ❖ 4 Inrow ont été installés dans la salle machines entre les baies informatiques ;
- ❖ 2 groupes froids à l'extérieur sont redondants et fonctionnent en free-cooling selon la température extérieure.

Les baies informatiques de la salle machines ont été déplacées afin de créer des allées chaude et froide suite à la mise en service de cette nouvelle climatisation.

### La nouvelle infrastructure de calcul

---

#### **Choix de l'infrastructure de calcul**

Suite à la présentation en conseil des utilisateurs de l'analyse des critères techniques, des résultats des tests et des coûts des différentes solutions qui nous ont été proposées, c'est l'offre de Total Linux qui a été choisie, c'est-à-dire un cluster de 80 nœuds avec un réseau en InfiniBand FDR.

Cette nouvelle infrastructure comprendra donc 1 280 cœurs, 72 nœuds de calcul avec 128 Go de mémoire et 8 nœuds à 256 Go.

#### **Mise en œuvre**

Elle devrait être opérationnelle courant octobre, avec six mois de recouvrement avec l'infrastructure actuelle.

Afin de mieux informer les utilisateurs, il sera organisé :

- une demi-journée de présentation du nouveau système et des conséquences pour les utilisateurs (novembre/décembre).
- une autre demi-journée pour présenter les nouveaux outils informatiques (SAS Enterprise / R studio).

Des utilisateurs testeurs seront identifiés dès la mise à disposition de la nouvelle infrastructure et avant de programmer la première formation.

## Présentations "Droits du numérique - propriété intellectuelle de nos logiciels et de nos bases de données"

---

Nathalie Gandon nous informe de la mise en place d'un délégué à la transition numérique : Frédéric Garcia.

Elle nous présente ensuite deux diaporamas sur la propriété intellectuelle de nos logiciels et de nos bases de données.

Quelques conseils

- Faire signer une cession de droit à tout stagiaire à l'issue de son stage.
- Utiliser une Forge pour suivre ses développements.
- Mettre des noms réels et non des pseudos pour identifier les auteurs.
- Décrire régulièrement l'architecture du développement.
- Tracer les contrats qui ont permis le développement ou qui ont contribué à l'améliorer.
- Garder les factures des prestations et les feuilles de temps.
- Prévoir dans les contrats avec les prestataires que la propriété des développements réalisés revienne à l'INRA.

## Point migration DGA3 – DGA5

---

Suite aux tests probants de l'hébergement de Sidex sur une machine virtuelle, François donne son accord pour basculer les machines en production DGA3 sur du virtuel.

Afin de laisser le temps aux utilisateurs de finaliser leurs tests, Thierry va copier DGA5 sur une machine plus puissante. Cela lui permettra de faire la montée de niveau TSM obligatoire (AIX7) pour installer le serveur dans le datacenter.

## Le datacenter Ile de France – Salle de proximité

---

La convention entre le CEA et l'INRA pour le datacenter Ile de France a été signée depuis la réunion.

Il est prévu que les premières machines s'y installent courant novembre 2015.

Concernant le CTIG, les machines à installer seront celles qui concernent la partie sauvegarde / archivage. Une réunion doit être programmée avec la DSI à ce sujet.

Une des salles informatiques du CTIG (la salle robot) a été retenue pour devenir salle informatique de proximité du centre de Jouy. Elle sera destinée à accueillir des machines qui ne peuvent pas être migrées dans le datacenter.

Des études techniques ont été faites pour déterminer sa capacité d'accueil.

D'autres réunions doivent avoir lieu pour mieux définir l'organisation et le type de matériel qui y sera hébergé.